

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 juin 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1189

présenté par

M. El Guerrab, M. Becht, M. Bournazel, M. Euzet et Mme Magnier

**ARTICLE 18****Mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire »**

I. – À l'alinéa 4, après le mot :

« tourisme »,

insérer les mots

« de l'agriculture, ».

II. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« X. – La perte de recettes résultant pour les organismes de sécurité sociale du I est compensée, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle aux droits prévus aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le secteur agricole a été sévèrement touché par la crise sanitaire, notamment dans certains métiers qui ont souffert du confinement.

De plus, la mobilisation du secteur a été exceptionnelle et a permis d'éviter toute situation de pénurie.

Il convient de rendre grâce à nos agriculteurs en leur permettant de bénéficier de cette exonération